

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 75 (1939)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Pour les enfants d'Espagne.* — VAUD : *Assemblée générale.* — *Bureau de placement.* — *Recherches.* — TRIBUNE LIBRE : *Nominations au C. C. vaudois.* — GENÈVE : U. I. P. G. MESSIEURS : *Rapport du trésorier.* — U. I. P. G. DAMES : *Réponse à de mauvaises raisons.* — *Convocations.* — JURA : *La pléthore.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : AD. F. : *L'éducation au respect.* — INFORMATIONS : A. JEANRENAUD : *Exposition nationale suisse, Zurich 1939 (Théâtre scolaire).* — *Troisième Conférence suisse de législation pénale des mineurs.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

POUR LES ENFANTS D'ESPAGNE

Le Comité de la S. P. R. a envoyé au Conseil fédéral la lettre suivante :

*Monsieur le Président de la Confédération,
Messieurs les Conseillers fédéraux,*

Les conditions dans lesquelles se déroulent actuellement les événements d'Espagne rendent de plus en plus tragique la situation des populations civiles de ce pays infortuné ; le sort des enfants nous paraît particulièrement cruel, et effroyable la détresse dans laquelle doivent vivre ces malheureux.

Vivement ému devant la misère matérielle et morale de ces innocentes victimes, le Comité de la Société pédagogique romande se remémore tous les efforts entrepris par notre pays pour soulager, dans la mesure du possible les maux de la guerre ; il vous prie respectueusement de soutenir de votre haute autorité la proposition éventuelle de créer une zone neutralisée, pouvant servir de refuge aux enfants ou, à défaut de cette proposition, d'intervenir pour appuyer toute initiative tendant à préserver l'enfance des horreurs de la guerre

Dans l'espoir que vous voudrez bien accueillir favorablement notre suggestion, nous vous prions...

Pour le Comité :

Le Président : G. WILLEMEN. Le Secrétaire : Ch. DUCHEMIN.

VAUD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

C'est donc demain 5 février, à 14 $\frac{1}{4}$ h. précises, que vous aurez le plaisir d'entendre le Chœur mixte du corps enseignant de Vevey-Montreux, dans les œuvres suivantes :

Le Gloria, de la « Missa Brevis », de Palestrina, et deux chansons françaises : *Mon père n'avait fille que moi* et *Je suis trop jeune*, ces deux dernières œuvres de la Renaissance.

Pour les élections au Comité central, n'oubliez pas votre *carte* de membre.

Ch. G.

BUREAU DE PLACEMENT

De fin avril au commencement de septembre, une bonne famille du Praetigau (Grisons) placerait fils de 13 ans, en échange de fillette ou jeune fille de la Suisse romande.

Pour adresse et détails, s'adresser au Bureau de placement, S. P. V., Faoug (lac de Morat).

RECHERCHES

Quel collègue possède encore la petite saynète en deux tableaux, avec musique, *Les deux bossus*, parue il y a quelques années dans le *Journal des instituteurs et des institutrices* ? — Prière d'aviser A. Corbaz, instituteur, Pully.

TRIBUNE LIBRE

NOMINATIONS AU COMITÉ CENTRAL VAUDOIS

Je suis très reconnaissant à Mme Cornuz de se montrer aussi pointilleuse sur la question défense de la démocratie. Protéger celle-ci est un urgent besoin. Je n'ai donc pas... changé mon fusil d'épaule.

Dans mon esprit, il n'est point question de la « gloire » du président, sa seule « ambition » devant être de servir vaillamment et en toute indépendance notre chère société. Je n'ignore pas les dangers qu'il pourrait y avoir à le faire élire par l'assemblée générale (cabales possibles, etc.), mais je pense aussi que l'élection du président par l'ensemble de la S. P. V. lui vaudrait plus d'autorité dans ses diverses tractations.

Je crois simplement qu'on peut, sans attenter à l'esprit démocratique, donner plus de stabilité, plus de continuité à notre chargé d'affaires !

A. CHEVALLEY.

En effet, la question n'est pas neuve ; en 1922 déjà, j'avais demandé que soit aboli le système actuel et qui venait de naître ; l'assemblée générale a enterré sans fleurs, mais non sans discours, mon insolite proposition ; j'ai récidivé depuis, sans succès. Aussi m'empressé-je d'appuyer ceux qui demandent aujourd'hui une revision, espérant que le temps a fait son œuvre.

Oh ! je ne crois pas qu'il y ait péril en la demeure et que la situation morale et matérielle de notre corporation ainsi que l'avenir de l'école soient, de ce fait, menacés. Non, il s'agit là d'une simple

question d'ordre interne. Ce qui me chiffonne, c'est de lire, à ce propos, dans notre *Bulletin corporatif*, des « bobards » de cette taille : Un président qui resterait en charge un certain nombre d'années « serait à la fois un anachronisme au point de vue démocratique, une erreur psychologique et une impossibilité au point de vue travail suivi à fournir en dehors de l'école ». Et quoi encore ? Une preuve de nos tendances totalitaires ? Un petit signe sympathique à Adolph ?

Non, la question est plus simple ; nous tâchons de savoir si notre société a intérêt à donner plus de stabilité à son comité et en particulier à la présidence. Je le crois. Les sociétés, comme les pays, se concrétisent dans les hommes qui les dirigent et les représentent. Elles prennent ainsi figure humaine. Plus la figure change, plus la société devient terne, amorphe, moins elle a de caractère, de relief, de force enfin. Toute source de force ou de faiblesse n'est pas dans ce fait unique, c'est évident, mais il y a là un facteur qui a une incontestable valeur ; ce facteur est quasi nul dans la S. P. V.

Pour être président d'une société importante qui s'occupe de questions économiques et sociales entre autres, il faut être préparé à sa tâche, puis acquérir un certain « métier » — Un stage au comité sert de préparation, la pratique seule donne du « métier », ce qui est impossible avec le système actuel.

Connaître aussi les choses et les gens. Les choses ne sont pas toujours faciles à assimiler. Si le comité, fraîchement constitué, doit demain, par malheur, s'occuper d'allocations familiales et présenter aux autorités des demandes précises, un certain temps lui sera nécessaire pour bien posséder ce sujet, pour prévoir les écueils qui sont légion. En outre, il doit créer dans son sein l'unité de vues, le coude à coude. Quand il aura discuté avec l'autorité exécutive, peut-être pris contact avec une commission législative, son temps sera fini, un nouveau comité surgira, un nouveau président surtout qui sera, comme son prédécesseur, un président à éclipse. Et les allocations... ne seront plus que des ... allocutions ; elles ne gagneront rien à ces changements continuels, en tous cas. Puis, l'expérience ainsi acquise dans la lutte, se perd sans profit pour l'ensemble. A peine née, elle se noie, avec son acquéreur, dans la masse anonyme niveleuse et égalitaire.

Un président qui dure marque une époque de son sceau et la durée entraîne la responsabilité. Et c'est très agréable d'avoir quelqu'un de responsable à qui on peut demander des comptes et adresser des critiques, s'il y a lieu. Là est le jeu normal en démocratie.

On craint qu'un président rééligible, trahissant notre confiance, ne se serve de nos sympathiques épaules, pour grimper à l'étage supérieur. Zut... ce rôle ne me convient guère et nous ne sommes point disposés à le jouer, cela suffit déjà. Pour plus de précautions et connaissant les heureuses dispositions de la nature humaine en

ces domaines, la réélection serait annuelle ; pour éviter enfin les dangereux « crustacés », on fixera un temps maximum à ces fonctions.

Mais si celui que nous avons choisi et gardé parce qu'il a mérité toute notre confiance et toute notre estime, est appelé, à cause de cela même, à nous abandonner pour un monde meilleur, j'en serai heureux pour lui et pour nous. Rien n'est plus désirable et plus légitime.

Choisissons donc un bon président et laissons-le défendre nos intérêts et nous représenter dignement tant qu'il en sera capable.

Voilà... je suis très ennuyé... j'ignore absolument le nom du président actuel... ce serait vraiment dommage que vous soyez privés de ma prose si convaincante à cause de cette impardonnable ignorance !

E. REYMOND.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

RAPPORT DU TRÉSORIER

Avant de présenter le rapport de 1938, je tiens à évoquer le souvenir de notre regretté collègue Louis Richard, trésorier de notre section, décédé subitement le 22 avril dernier après avoir géré pendant plus de deux ans les finances de notre société. Son successeur a trouvé une comptabilité bien ordonnée et parfaitement à jour, ce qui a facilité grandement le transfert de la charge. Qu'il me soit permis de rendre hommage au travail consciencieux et au dévouement de notre cher collègue trop tôt disparu.

I. RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN 1938

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Solde actif 1937	Fr. 662.96	
Cotisations 1938 (amendes et frais) .	» 2158.14	
Cotisations arriérées (payées en 1938)	» 96.80	
Intérêts du compte de chèques postaux pour 1937	» 2.15	
Rétrocession de l'U. I. P. G. — Dames pour frais communs	» 91.40	
Cotisations S. P. R. et abonnements à l' <i>Educateur</i>		Fr. 1200.—
Cotisations 1937 et 1938 à la Fédération des fonctionnaires		» 60.20
Cotisations 1938 à « Pro Familia » et à la Colonie de vacances pour apprentis		» 20.—
Indemnité au président		» 300.—
Frais mortuaires		» 93.10
A reporter	Fr. 3011.45	Fr. 1673.30

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Report	Fr. 3011.45	Fr. 1673.30
Frais généraux (impression des statuts — circulaires — convocations — frais de délégation et réception — correspondance — plats souvenirs — téléphone — taxes aux chèques post.)		» 731.10
Subvention au cours de chant (Morges)		» 50.—
Prime assurance responsabilité civile.		» 60.30
Versement à la Caisse d'épargne . .		» 100.—
Solde créditeur, pour balance		» 396.75
Totaux	Fr. 3011.45	Fr. 3011.45

II. DÉFICIT DE L'EXERCICE 1938

Solde créditeur au 1 ^{er} janvier 1938	Fr. 662.96
Solde créditeur au 1 ^{er} janvier 1939	» 396.75
Déficit de l'exercice 1938	Fr. 266 21

III. BILAN 1938

	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Notre avoir à Caisse d'épargne (y compris le fonds de voyages) . . .	Fr. 1691.25	
Solde créditeur de 1938.	» 396.75	
2 parts (500 fr.) Coopérative d'habi- tation, valeur actuelle	» 70.—	
1 machine à écrire	» 1.—	
Cotisations impayées	» 45.80	
Diminution du capital (pour balance)	» 300.71	
Capital au 1 ^{er} janvier 1938		Fr. 2505.51
Totaux	Fr. 2505.51	Fr. 2505.51

1939 : janvier 1^{er} : capital 2204 fr. 80.

Quoique suffisamment éloquents par eux-mêmes, les chiffres ci-dessus appellent les quelques commentaires suivants :

a) Recettes.

Nos cotisations constituent la presque totalité de nos recettes. Celles de l'année écoulée s'élèvent à 2158 fr. 14, y compris les frais de remboursements. Huit collègues avaient omis en 1937 de payer leurs cotisations dans l'année courante ; sept d'entre eux se sont mis en règle, ce qui explique la recette supplémentaire de 96 fr. 80. En 1938, deux cotisations seulement n'ont pas été payées malgré les avis, les remboursements et les envois de bulletins verts tout préparés !

Je remercie vivement les collègues obligeants qui, comme de coutume, ont bien voulu se charger d'encaisser les cotisations dans leur groupe scolaire et ceux qui ont versé directement le montant

de leurs cotisations à notre compte de chèques postaux. Merci également à ceux qui ont réservé bon accueil au remboursement présenté en juin ou en septembre. Je me plais à constater la bonne volonté manifestée par tous nos collègues, qui, en dépit de leurs traitements diminués, s'acquittent sans récriminer de leurs obligations envers l'Union.

b) Frais généraux.

Des frais généraux énormes (28 % des dépenses), nous extrayons les postes principaux :

Imprimés et circulaires, 354 fr. 30 (dont 78 fr. pour impression des statuts) ; frais de réception et de délégation, 64 fr. 05 ; convocations, 38 fr. 90 ; correspondance, 43 fr. 10 (le président a écrit plus de 400 lettres !) ; téléphone, 109 fr. 10. A ceux qui trouvent trop élevée la note du téléphone, rappelons que toutes les conversations demandées ou reçues par le président sont facturées par le service interurbain à raison de 20 ct. pour 3 minutes (et 3 minutes passent vite, en conversation !).

c) Déficit de l'exercice.

L'exercice solde par un déficit de 266 fr. 21. Quoique peu réjouissante, la situation n'est pas catastrophique et ce déficit, plus grand en apparence qu'en réalité, provient : d'une part, de dépenses imprévues (frais mortuaires élevés, 93 fr. 10, et subvention au cours de chant, 50 fr.) et de dépenses concernant l'exercice 1937 comptabilisées en 1938 (solde cotisations 1937 à la S. P. R., 64 fr. ; cotisations 1937 à la Fédération, 31 fr. 60, et 75 fr. de factures arriérées) et, d'autre part, d'une diminution de recettes d'environ 200 fr. due à la réduction de notre effectif.

d) Bilan.

Le bilan boucle par un solde actif de 2204 fr. 80, en diminution de 300 fr. sur celui de 1937.

Pour la première fois depuis sa création, le fonds spécial a subventionné le voyage de Pâques à Venise. Le déficit de l'exercice 1938 et cette subvention expliquent la diminution du capital.

Si notre fonds de voyages a diminué de 100 fr., notre fonds de réserve a augmenté et notre avoir total à la Caisse d'épargne s'est accru de 45 fr. 70 depuis l'an dernier. Quant à nos deux parts de la Société coopérative d'habitation, d'une valeur nominale de 500 fr., elles ne rapportent rien depuis de nombreuses années et ne valent plus aujourd'hui que 70 fr.

Chers collègues,

Malgré des comptes annuels déficitaires, notre société conserve néanmoins une situation financière satisfaisante. Le trésorier ne vous demandera pas pour 1939 une augmentation de la cotisation

annuelle ; il vous rappelle cependant que nos deux sections (Dames et Messieurs) organiseront à Genève le congrès de la S. P. R. en 1940. Il faut y songer dès maintenant, nous montrer prévoyants, nous efforcer d'être à la hauteur de notre tâche, prêts à recevoir dignement nos collègues romands. Pour atteindre ce but, nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes ; il importe que la caisse de l'Union puisse supporter vaillamment l'assaut qu'elle ne manquera pas de subir à cette occasion et que nous ne soyons pas obligés, après le congrès, de percevoir des cotisations supplémentaires destinées à combler le déficit éventuel.

Dans un avenir plus proche encore, nous aurons à lutter pour défendre nos intérêts trop souvent menacés et conserver nos droits que d'aucuns essaient sournoisement de nous contester.

C'est pourquoi la proposition de maintenir à 15 fr. la cotisation pour 1939 sera présentée à l'assemblée générale... et vous aurez à cœur de l'accepter.

Genève, le 12 janvier 1939.

Ed. GAUDIN, *trésorier*.

U. I. P. G. — DAMES

RÉPONSE A DE MAUVAISES RAISONS

On nous dit souvent : « Vous êtes payés avec l'argent des contribuables » et il semble, à cause de cela, que nous sommes comptables de la moindre de nos actions vis-à-vis de nos concitoyens.

Est-ce que ces contribuables prennent, pour payer leurs impôts, leur argent dans une autre poche que lorsqu'ils règlent leur boucher, leur boulanger, leur médecin ou leur régisseur ?

Et pourtant, personne n'oserait prétendre limiter les droits de ceux-ci, ni contrôler leurs dépenses, l'emploi de leurs vacances ou le lieu de leur résidence !

Contribuables ! Nous le sommes plus que quiconque, et sans échappatoire possible. Impossible de frauder, impossible de déménager ! Alors que les autres contribuables...

Voici ce que dit, à leur sujet, le rapport de la Commission du budget : « ... on ne peut songer en aucun cas à augmenter les impôts, les contribuables étant déjà très chargés par les impôts municipaux, cantonaux et fédéraux. Il faut tenir compte à ce sujet de la situation très spéciale du canton de Genève dont les frontières sont si rapprochées de l'agglomération urbaine qu'il y a danger à ce que les contribuables soient poussés à envisager des transferts de domicile hors du canton pour échapper aux charges publiques ».

N'est-ce pas là un triste certificat de patriotisme décerné à nos concitoyens ?

Mais nous ne partageons pas l'opinion de la Commission du budget. Où iraient ces fuyards ? Ailleurs, les impôts sont encore plus lourds, et la sécurité souvent moindre. Ne voyons-nous pas capitaux et capitalistes affluer à Genève pour y chercher asile ? Les avantages qu'ils y trouvent valent bien quelques centimes additionnels !

Mais on se sert de ce mauvais prétexte pour continuer à faire supporter aux seuls fonctionnaires tout l'effort du redressement financier de la République.

J. B.

CONVOCATION

Les collègues qui désirent étudier en commun les programmes de français et d'arithmétique du nouveau plan d'études (tous les degrés) sont invitées à assister à une première séance, *mercredi 8 février*, à 16 h. 30, salle 3 du Département de l'instruction publique.

CONVOCATION

L'assemblée générale administrative aura lieu le **jeudi 16 février**, à 15 heures, à la salle de fêtes du Buffet de la Gare. Elle sera suivie d'un thé.

Nous rappelons que les propositions de candidatures pour le Comité doivent parvenir à la présidente au moins trois jours avant l'assemblée (art. 7). Il est à souhaiter que plusieurs candidatures soient présentées.

Rappelons aussi qu'une amende de 2 fr. est infligée aux membres absents qui n'ont pas présenté par écrit une excuse reconnue valable par le Comité (art. 7).

Le Comité.

LA PLÉTHORE

Suivant communication du Secrétariat de la Société des instituteurs bernois, le nombre des membres du corps enseignant actuellement sans emploi était le suivant, à fin novembre 1938 :

Instituteurs primaires de langue allemande : 98.

Institutrices primaires de langue allemande : 52.

Instituteurs primaires de langue française : 22.

Institutrices primaires de langue française : 16.

Il y avait 74 maîtres secondaires de langue allemande sans place, 31 maîtresses secondaires, 17 maîtres et maîtresses secondaires du Jura.

On espère lutter contre la pléthore par l'introduction du *numerus clausus* — dès 1936 — à la Faculté de philosophie, par l'introduction de la cinquième d'année d'études à l'Ecole normale des instituteurs, ainsi que par l'introduction de la limite d'âge à 65 ans pour les instituteurs et à 60 ans pour les institutrices. Cette dernière innovation se heurte, hélas, à des difficultés quasi insurmontables.

Pour occuper toute cette jeunesse sans travail, on a prévu l'organisation de vicariats et de stages, l'ouverture de cours de travaux manuels et de cours de langue, organisés dans les Ecoles normales pendant les vacances d'été. Grâce à des mesures énergiques, la situation des instituteurs sans place, sans être pour autant reluisante, marque une légère amélioration. Les réductions dans les admissions aux écoles normales parviendront, nous n'en doutons pas, du moins dans le Jura (qui ne souffre pas de la concurrence d'une école normale privée), à résorber la pléthore dans l'espace de quelques années.

V. M.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'ÉDUCATION AU RESPECT

Les moyens : 4. *L'Art d'admirer.*

Le respect, souligne M. Willi Schohaus, ne s'enseigne pas, à proprement parler ; il doit être éprouvé. Ce dernier mot exprime bien, à la fois l'impression ressentie et l'épreuve subie. Il faut s'être prouvé à soi-même la réalité d'une émotion — qui est en même temps une force active — pour y croire pleinement, et c'est, par choc en retour, cette émotion « éprouvée » qui en fournit la meilleure preuve.

Admirer, c'est avoir le sens du miracle, du merveilleux. Cela suppose un arrêt momentané de la vie terre à terre, de l'activité coutumière : en présence de la grandeur et de la puissance de la Création divine, on demeure saisi et l'on se donne à elle. Voilà le seuil entre le respect humain et le respect divin.

L'admiration peut prendre deux directions qui ne sont peut-être que le prolongement l'une de l'autre : le culte de la nature et celui de la beauté humaine.

La nature, ce ne sont pas seulement — et pas avant tout — les paysages émouvants, ceux que nous, Suisses, goûtons parfois des sommets de nos Alpes. La nature, c'est aussi la force irrésistible de la Vie se manifestant dans les plantes, dans les insectes¹, dans toute créature, œuvre du Créateur. C'est encore la force cosmique qui meut les astres, entrecroise le jeu de leurs radiations, soulève et renverse les couches géologiques de notre petite planète. Admiration : sentiment sacré. Eprouvons-le nous-mêmes, ne nous en cachons pas. Attirons sur les mystères du cosmos l'attention des petits êtres curieux qui en sont friands. Nous leur ouvrirons ainsi les portes d'un au-delà où ils se sentiront comme chez eux — et si proches de nous !

Le danger, ici, réside, comme pour tout mysticisme, en un risque : celui de la sentimentalité, de l'émotion érigée en « fin en soi » — en « art pour l'art ». — La vie, dans la nature, est lutte ; lutte pour la vie. Cette vie comporte ce que nous, humains, appellerions cruauté ; ce qui serait en effet cruauté, si nous nous abaissions jusque-là. Cette leçon comporte, elle aussi, sa valeur. Même lorsque nous ne comprenons pas les causes et les fins des choses. Sans mystère, il n'y aurait pas d'au-delà. Nous entrevoyons toutefois que si l'animal dévore pour « être », l'homme se nourrit pour « valoir » davantage. Il y a une nuance.

Un autre piège auquel l'école n'échappe pas toujours, c'est l'utilitarisme. Savoir qu'une plante ou un animal est utile ou nuisible, c'est bien sans doute ; c'est un des chapitres de l'économie, un des

¹ Qu'on se rappelle le livre exquis : *Les petits Fabre de Porto-Maggiore*, du regretté G. Lombardo-Radice.

moyens de lutter efficacement sur cette terre. Borner à cela nos préoccupations en face de la nature serait une mutilation. Il y a autre chose, plus et mieux, dans la création.

L'autre aspect du problème de l'admiration touche à l'esprit de l'homme lui-même. On sait le goût de nos jeunes élèves pour les histoires et singulièrement pour l'évocation des grandes personnalités de l'histoire ou de l'actualité. Tout grand effort désintéressé suscite l'enthousiasme de la jeunesse — fût-ce, hélas, celui (moins désintéressé qu'elle ne le pense), des héros du sport. — M. Willi Schohaus mentionne ici les biographies (Général Dufour, Alexandre Vinet, Henry Dunant, Père Girard, Auguste Forel, Eugène Huber, Hans-Konrad Escher) publiées par M. Fritz Wartenweiler. Nous pouvons y ajouter les trois volumes de *Héros*, de Mlle Alice Descœudres.

S'enthousiasmer pour une vie de dévouement, de don de soi à une idée ou à une œuvre, peut revêtir deux aspects : l'un, légitime : l'admiration sert de tremplin à un effort que l'on accomplit, soi, et qui vous grandit ; — l'autre, illégitime : l'admiration sert de substitut idéal à une velléité que l'on éprouve et l'on se tient pour satisfait quand... l'autre, celui que l'on admire, a accompli l'effort. Au fait, tout culte ne présente-t-il pas ces deux traits : bienfait ou danger ?

Ici encore, on a affaire à une lutte pour la vie ; mais il s'agit de la lutte de l'Humanité contre la barbarie et la bestialité. Si l'on s'en rend bien compte, on pourra détourner à temps et discrètement telles admirations par trop sportives, militantes ou... totalitaires, suggérées par certaine presse et vis-à-vis desquelles la contre-suggestion n'est pas seulement légitime, mais d'ordre sanitaire, au sens moral et social du terme. Il y a, dans le monde, assez d'explorateurs et de chercheurs désintéressés pour nourrir le besoin d'enthousiasme de notre jeunesse.

* * *

Nous voici au terme de notre tâche : exposer les thèses de M. Willi Schohaus sur « L'Education au Respect ».

Reste, il est vrai, un dernier chapitre : « La prière en tant qu'expression du respect ». Nous l'avons traduit en entier. Peut-être le publierons-nous aussi. Mais nous voudrions terminer cette série de considérations psychologiques par quelques remarques personnelles.

C'est vers une synthèse de *l'esprit critique* et du *respect* qu'il convient d'orienter l'éducation. Ici encore, nous avons affaire à deux notions complémentaires, à une « polarité ». Le vrai esprit critique comporte le respect pour la clarté et l'honnêteté de la pensée, et, en sens inverse, le vrai respect ne va pas sans perspicacité. Ce sont — comme nous l'avons montré à propos de la fierté et de l'humilité —

l'excès de l'un ou de l'autre, l'excès de l'un sans l'autre, qu'il faut redouter. L'esprit critique dépouillé de compréhension, de pénétration, donc de respect, nous ne le connaissons que trop. Mais c'est précisément parce qu'il ne pénètre pas assez profond, parce qu'il manque d'acuité, qu'il se heurte à l'irrespect. Tout comprendre, c'est tout pardonner, a dit Jean-Marie Guyau. Comprendre vraiment ce qui est bon et beau, ce serait l'aimer.

Mais sachons nous garder aussi du respect aveugle, conformiste, bête ; de celui qui finirait par tuer toute initiative. Le progrès est fait de révolutions. Jésus fut un des plus grands révolutionnaires de tous les temps. Les prophètes ont tous manqué de « respect » pour les rois d'Israël, comme Jésus pour le Sanhédrin.

Sur le terrain de la famille, il en est de même. Il peut arriver que des parents fassent frein à l'épanouissement légitime de l'âme de leur enfant. Quelques-uns, qu'on veut croire rares, l'entraînent au mal ou lui en donnent l'exemple (qu'on pense aux « petits mensonges » familiaux !). Mais les « conseillers » des bureaux de consultations pédagogiques peuvent témoigner de nombre de conflits où les adultes sont les premiers coupables. Ceci devait être dit. Sans généraliser, bien entendu.

Même le mot : « Aime ton père et ta mère », ne doit pas couvrir des compromissions. *Amicus Plato sed magis amica Veritas*. En tout domaine, l'esprit critique, doublé de l'esprit d'amour, est nécessaire.

Mais, objectera-t-on, ce n'est pas aux enfants à faire la leçon à leurs parents. — Non. Sans doute. Mais pourquoi nous, maîtres, ne pourrions-nous pas tenter de dénouer ces « nœuds de vipères » qu'on constate de ci de là ? Avec l'aide du pasteur ou du prêtre, souvent aussi celle du médecin, c'est entendu. S'il y a moyen, le conseiller de vocation et l'infirmière visiteuse seront appelés à l'aide. Mais si nous avons découvert le drame — et c'est souvent le cas — c'est à nous à tenter les premiers d'intervenir. C'est nous qui sommes les premiers responsables.

J'ai vu durant ma carrière trop de cas où un respect exagéré et inintelligent menaçait de conduire des enfants à une infirmité mentale et morale qui les eût accablés durant leur existence entière, pour ne pas m'écrier : *caveant consules !* Ouvrons les yeux !

On voudra bien ne considérer ces quelques lignes que comme un appendice minime à l'article admirable de M. Willi Schohaus — bien imparfaitement résumé, et je le regrette. — Car cet article est, il faut en convenir, d'une actualité brûlante. Retenons surtout ce mot : « Il n'y a pas de démocratie sans respect du prochain ». Penser à cela, quotidiennement — mieux encore : durant chacune de nos heures de classe — est devenu l'un des premiers de nos devoirs :

devoir envers notre pays ; devoir envers les enfants dont il nous a confié la charge. Ad. F.

P. S. — Un deuxième article de M. Willi Schohaus, consacré à « la prière » a été traduit intégralement et paraîtra d'ici peu dans les *Cahiers protestants*, publiés par le pasteur Ch. Béguin, à Neuchâtel.

INFORMATIONS

EXPOSITION NATIONALE SUISSE, ZURICH 1939

Concours pour pièces de théâtre scolaire.

Le comité du théâtre scolaire de l'Exposition nationale suisse 1939 à Zurich ouvre par la présente publication un concours pour l'obtention de textes pour le théâtre scolaire.

1° Sont désirables des pièces courtes, de contenu sérieux ou gai, instructif, propres à être représentées à l'école. Leur contenu, leur grandeur et leur forme doivent correspondre aux possibilités de la jeunesse. Il est désirable qu'elles offrent la possibilité d'occuper des classes entières, donc qu'elles aient peu de rôles principaux et de nombreux rôles secondaires, avec une forte figuration. La mise en scène ne peut être que simple, de façon que les décors puissent se changer à volonté. Toutes les sortes de pièces peuvent être présentées : pièces à personnages fixes, marionnettes, ombres chinoises, mascarades, jeux scéniques avec chants ou personnages.

2° Ne sont admis au concours en langue française que les écrivains et les maîtres d'école suisses.

3° Une liste de prix d'un minimum de 300 fr. est à disposition pour récompenser les meilleurs travaux dans les degrés suivants :

1° Ecole primaire :

- a) jardin d'enfants et école enfantine (de 4 à 9 ans)
- b) degré moyen (de 10 à 12 ans)
- c) degré supérieur et école primaire supérieure (13 à 16 ans).

2° Ecole secondaire ou moyenne à tous les degrés d'âge, soit jusqu'à la classe du baccalauréat.

Chaque compositeur ne peut recevoir qu'un prix.

4° Le jury sera composé de personnalités romandes connaissant les questions pédagogiques aussi bien que le théâtre d'enfants, la composition de pièces et la mise en scène. Les noms seront publiés ici-même ultérieurement.

5° Les travaux doivent être adressés en 3 exemplaires écrits bien lisiblement à la machine, au plus tard le 1^{er} juin 1939, au comité du théâtre scolaire de l'Exposition nationale suisse 1939, Zurich, M. A. Jeanrenaud, professeur, ch. de la Plaisante 3, Chailly-Lausanne.

Les manuscrits ne peuvent pas porter le nom du compositeur, il faut joindre une enveloppe fermée contenant le nom et l'adresse exacte de l'auteur, ainsi qu'un pseudonyme figurant aussi sur le manuscrit. Les enveloppes ne seront ouvertes qu'après la décision du jury.

6° Le jury prononcera son jugement le 1^{er} juillet 1939. Il sera porté à la connaissance du public à l'occasion du congrès du théâtre scolaire de langue française de l'Exposition nationale. Les manuscrits seront renvoyés après cette date. Le jury adressera au comité « Schultheater, Landesausstellung, Zurich, à titre de confirmation, un rapport écrit.

7° On a l'intention de publier les textes appropriés dans un ouvrage collectif. En vue de cela, les participants au concours sont tenus de laisser leurs textes à la disposition du jury pendant un an. Les droits d'auteurs feront l'objet d'ententes particulières.

*Pour le Comité du théâtre scolaire de l'E. N. S.
le représentant romand :*

A. JEANRENAUD, prof., Chailly-Lausanne.

Représentations de théâtre scolaire

Outre ce concours de pièces, le Comité recherche les écoles qui seraient susceptibles d'aller jouer à Zurich. On prévoit des représentations pour tous les degrés d'âge soit : les mêmes qui sont énumérés dans la publication du concours. Nous tenons à avertir les écoles que la chose intéresse qu'elles auront à faire face à des frais assez considérables, et qu'il est désirable qu'avant de s'inscrire réellement, elles se renseignent auprès du soussigné. Le genre de pièces jouées doit correspondre aux directives données dans l'article précédent. Il est probable que les classes intéressées pourront obtenir des subsides des autorités locales, de certaines associations, ou jouiront d'une caisse de classe, pouvant leur permettre d'envisager ce déplacement. Les conditions de chemin de fer seront très favorables. Nous donnerons encore, s'il y a lieu, de nouvelles informations. Le soussigné est prêt à renseigner dans le plus bref délai les maîtres qui voudraient étudier la possibilité d'aller jouer à Zurich, mais il convient de s'y prendre au plus tôt. En effet le délai d'inscription sera bientôt limité, et peu de classes de la Suisse romande auront leur inscription confirmée à Zurich, le nombre de représentations étant très restreint pour l'ensemble du pays.

Congrès du théâtre scolaire de langue française.

Le 13 juillet, à l'occasion de la semaine pédagogique de l'Exposition et immédiatement après le congrès de langue allemande, un jour entier est prévu pour rassembler les personnes qui s'intéressent au théâtre d'enfants, entendre quelques exposés et voir des spectacles

de démonstration. Ce sera surtout là une occasion d'échanger des points de vues, et de se faire part des expériences faites dans ce domaine. Tout le détail de cette journée romande sera publié ici aussitôt que possible. Nous ajoutons à tous ces renseignements, que nous serons reconnaissants aux membres des corps enseignants qui voudront bien nous faire part de leurs idées ou de leurs désirs dans tout domaine concernant le théâtre scolaire ou parascolaire.

A. JEANRENAUD.

III^e CONFÉRENCE SUISSE DE LÉGISLATION PÉNALE DES MINEURS

les 24 et 25 février 1939, à Zurich, Aula de l'Université,
organisée par la Fondation suisse « Pro Juventute »

Ainsi qu'en 1930, la III^e Conférence suisse de législation pénale des mineurs est organisée avec le concours de l'Association suisse pour la réforme pénitentiaire et le patronage des détenus libérés à laquelle se joint cette fois-ci l'Association suisse des magistrats et des fonctionnaires des tribunaux pour enfants et adolescents. Elle aura lieu à Zurich, en l'Aula de l'Université. Les délibérations, qui s'étendront sur une journée et demie, seront présidées par M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz, président du Conseil de la fondation Pro Juventute. Divers conférenciers de valeur ont bien voulu se mettre à notre disposition : MM. les prof. Delaquis, Berne ; Hafter, Zurich ; Logoz, Genève ; v. Overbeck, Fribourg ; Pfenninger, Zurich, ainsi que M. Hauser, chef de l'Office cantonal zurichois des mineurs ; un certain nombre d'autres personnalités éminentes présenteront diverses communications.

Le Département fédéral de justice et police et la plupart des Départements de justice cantonaux recommandent de leur côté cette manifestation.

Nous espérons voir au nombre des participants non seulement des représentants des autorités cantonales, mais aussi des représentants des corps législatifs cantonaux et des organisations judiciaires cantonales, des procureurs, juges d'instruction, juges, avocats, etc. Nous comptons également sur la présence de toutes les personnes qui, soucieuses du progrès social, vouent leurs forces aux jeunes, en un mot de tous ceux auxquels tiennent à cœur le bien et l'avenir de notre jeunesse.

Fondation Pro Juventute et associations intéressées.

Le prix de la carte de participant, en vente au secrétariat général de Pro Juventute, Seilergraben 1, Zurich 1, est de 5 fr. pour la conférence entière, de 3 fr. pour une journée et de 2 fr. pour une demi-journée.

Dans ce montant est comprise la livraison ultérieure du rapport imprimé de la conférence qui comprendra non seulement les confé-

rences et rapports présentés, mais également les communications faites au cours de la discussion.

Le rapport de la II^e Conférence de législation pénale des mineurs (1930) pourra être fourni aux participants au prix réduit de 1 fr. 50.

Un souper en commun aura lieu le vendredi soir à 8 heures. Prix : 3 fr. 50.

LES LIVRES

Der Schweizerische Staatsgedanke par le Dr J. Strebél, président du Tribunal fédéral. Polygraphischer Verlag, Zurich.

L'Ecole polytechnique fédérale a organisé cet hiver une série de six conférences sous le titre général : *Die Schweiz im heutigen Europa*. La première de ces conférences, *Der Schweizerische Staatsgedanke* vient d'être publiée. Le professeur Arthur Rohn, dans une introduction, espère que l'Ecole polytechnique contribuera par son initiative « à l'œuvre d'union et de liaison « spirituelle » qui, pour notre pays, représente aujourd'hui un devoir du même ordre que la préparation de sa « défense nationale ».

Le D^r Strebél montre quelle fut la conception de l'Etat chez les fondateurs de notre confédération et l'influence qu'elle a eu sur nos institutions. Il cite ces belles paroles de Jean de Muller : « Die Quellen der Siege der alten Eidgenossen, ihre Sitten, welche ich in dem Alpengebirge vielfältig noch gesehen, werden hier beschrieben, weil jeder Staat, wie oft bedacht, *mit gleicher Kraft gegründet und behauptet wird.* »

L'auteur étudie ensuite le caractère démocratique de notre Etat, sa structure fédérative et les conditions particulières que lui impose la pluralité des langues et des religions. Il examine l'évolution de la notion de neutralité et détermine le rôle de la Suisse dans l'Europe contemporaine.

Nous ne pouvons donner ici qu'un sec aperçu de cette conférence tout empreinte d'un idéal élevé et nous espérons que nos lecteurs voudront la lire.

Alb. R.

Manuel de connaissances pratiques, par James Schwar. Editions de la Baconnière.

On reproche parfois à l'école de ne pas être assez près de la vie, or un ouvrage comme celui que vient d'écrire M. J. Schwar contribuera à rendre certaines leçons, en particulier celles se rapportant à l'enseignement civique, plus concrètes et plus pratiques.

Comme le titre l'indique, dans ce manuel sont réunies une quantité de notions directement pratiques, dont nous avons besoin fréquemment dans la vie courante. L'ouvrage pourra rendre de grands services dans les classes composées d'élèves accomplissant leur der-

nière année d'école, ainsi que dans les classes ménagères, aux cours professionnels, aux cours complémentaires ou post-scolaires.

Il intéressera aussi, nous en sommes certains, nombre de fonctionnaires travaillant dans les administrations publiques et privées.

L'ouvrage comprend les chapitres suivants :

1. *Au seuil de la vie pratique* : L'auteur explique comment on présente un curriculum vitae, une pétition, un procès-verbal, un rapport, un certificat. Il enseigne à rédiger les lettres d'affaires et indique les formules les plus employées dans la correspondance commerciale.

2. *Droit pénal* : Qu'est-ce qu'un acte illicite ? Quand et comment dépose-t-on une plainte.

3. *Droit civil* : ce chapitre est consacré aux principales notions de droit civil ; mariage, naissance, décès, tutelle, testament, succession, état civil, témoignage.

4. *Droit administratif* : Comment est fait le contrôle des habitants dans le canton de Vaud ? Qu'est-ce que la carte civique ? Les jeunes gens trouveront dans ce chapitre tous les renseignements relatifs au recrutement et aux obligations militaires. Quelques pages, consacrées aux règles de la circulation, sont complétées par un tableau très clair des signaux routiers. Comment établir sa déclaration pour l'impôt.

5. *Droit des obligations* : Ce chapitre explique avec de nombreux exemples à l'appui en quoi consiste le droit de propriété, passe en revue divers types de contrats, les principaux contrats d'assurance ; on y trouve les renseignements indispensables sur l'hypothèque, le commandement de payer, le protêt.

6. *Connaissances financières* : Sous ce titre l'auteur range les notions relatives aux principales unités monétaires suisses et étrangères, aux sociétés commerciales, actions, obligations, dépôts et prêts d'argent.

7. *Administration fédérale* : Nous apprenons ici en quoi consiste le droit de douane, comment on doit faire les divers envois postaux (lettres, colis, recommandés, remboursements, mandats, etc.), comment se débrouiller à la gare (consulter un horaire, enregistrer, expédier des bagages).

L'ouvrage est complété par de nombreux exercices pratiques, se rapportant à chacune des notions acquises.

Il est en vente dans les librairies, au prix de 1 fr. 80. On peut aussi se le procurer en s'adressant à l'auteur : avenue Druey 19, Lausanne.

B. H.

Note de la rédaction. — L'abondance des matières nous oblige à retarder la publication d'articles composés depuis longtemps déjà. Nous prions nos collaborateurs de nous excuser. *Réd.*

L'Homme dans le rang

par

ROBERT DE TRAZ

Un volume in-16 broché Fr. 3.50

Écrit avant la grande guerre, prophétique en plusieurs pages, cet ouvrage peint le soldat suisse à la caserne et en manœuvres. Il demeure aujourd'hui un témoignage authentique de l'esprit suisse, une évocation pittoresque de vie militaire, une émouvante illustration des qualités des troupes. C'est une étude psychologique et originale : l'auteur suit l'évolution de la recrue soumise au dressage de la caserne acquérant petit à petit des notions morales nouvelles et qui prend conscience de la grandeur des servitudes militaires. Lecture bienfaisante par son accent de mâle franchise, ce livre remarquable est une œuvre émouvante par sa sincérité et devrait être le bréviaire du soldat et de l'officier suisses. Il a sa place dans la bibliothèque de la famille et de l'école, car il s'adresse aux parents, aux pédagogues, à tous ceux qui ont à cœur la défense de la patrie suisse.

Roulez tambour...!

Carnet d'un mobilisé de 1914-1915

par

THÉODORE ROUFFY

Un volume in-16 broché Fr. 4.50

Tous les hommes qui, de 1914 à 1918, ont été appelés à couvrir la frontière retrouveront dans ces pages, dédiées aux soldats de tous grades, leurs souvenirs, notés au jour le jour, au milieu d'eux, par un des leurs.

L'auteur s'est mis dans la personnalité d'un soldat qui fonctionne comme ordonnance, puis comme cycliste, et est ainsi à même de voir et d'entendre bien des choses. Comme la vie des troupes était sensiblement la même durant ce service actif, tous les militaires auront plaisir à lire ces pages où voisinent la bonne humeur et l'humour et qui leur rappelleront l'ambiance dans laquelle ils ont vécu sous le képi. Dans le soldat on retrouve l'homme, c'est pourquoi ce livre est si vrai.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

ECOLE PROFESSIONNELLE DE JEUNES FILLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

La section des « Apprenties » forme, en trois ans, des couturières pour dames.

La section « Amateurs » comprend des cours de confection, lingerie, broserie, tricot main.

Durée des cours : 3 mois au minimum.

La nouvelle année scolaire commencera au milieu d'avril prochain.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 25 février 1939 auprès de l'Office d'Orientation professionnelle, Madeleine 5, Lausanne.

Direction des Ecoles.

Place offerte par Institution de jeunes filles à

Directrice pédagogique

très expérimentée, capable, énergique, pleine d'initiative, possédant si possible brevet secondaire ou licence. Age : 28-40. Ecrire offre détaillée avec prétentions sous chiffre P. 2371 à **Publicitas, Genève.**

Langue allemande

ainsi qu'anglaise, italienne et espagnole, etc. Cours commerciaux, banque et branche hôtelière. Enseignement individuel très sérieux. Diplôme, Demandez prospectus gratuit à Ecole de commerce Gademann, Zurich.

INSTITUT LINGUISTIQUE POUR JEUNES FILLES

Inter Silvas

Wangen an der Aare

Etude spéciale et très soignée des langues allemande - anglaise - italienne. Cours commerciaux. Tous les sports. Site charmant, entouré de forêts et de montagnes. S'adresser à la Direction.



DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

**L'ÉCOLE
LEMANIA**

PREVOIT tous les cas **LAUSANNE** **PRÉPARE** à tous les examens

POUR TOUS VOS TRAVAUX
D'ÉLECTRICITÉ — GAZ — EAU — TÉLÉPHONE
ADRESSEZ-VOUS A

BORNET S. A., 8, RUE DE RIVE
G E N È V E
TÉLÉPHONE 50250 DEVIS GRATUIT

RABAIS SPÉCIAL ACCORDÉ AU PORTEUR DE CETTE ANNONCE

*on ne dit plus
... je désire un crayon
on dit: je veux un*

Caran d'Ache

LES CRAYONS SUISSES DE QUALITÉ

Empaillage de tous les animaux pour écoles

Fabrication de **Fourrures**
Chamoisage de peaux

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15



ALLEMAND ou italien garanti en 2 mois **DIPLÔME** commercial en 6 mois (compris allemand et italien écrit et parlé.)
Références prosp. Diplôme langues 3 mois. **ÉCOLE TAMÉ**, Baden 57 ou Neuchâtel 57

Prêts en 12 à 24 mensualités, sans caution, rapides, avantageux, discrets, aux membres du corps enseignant. Références de 1^{er} ordre. Va sur place. Timbre-réponse. **Banque de Prêts S. A.**, Paix 4, Lausanne.